L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 OCTOBRE 1893. 67me Année

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,

R. P. RANDALL,

54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 26 OCTOBRE 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Jas. A. Brennan, à la résidence, à l'encoignure de l'avenue Jackson et de la rue Laurel—Meubles de maison et de cuisine, tapis, paillassons, stores et autres articles.

Par Danziger & Stern, au No 127 rue de Chartres, près St-Louis—Tout le contenu d'un magasin de meubles ; aussi un coffre fort en fer.

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE.

Voici les officiers russes partis de la capitale de France ; ils sont probablement à l'heure, qu'il est de retour à Toulon, où les fêtes continueront peut-être encore quelques jours. A Paris et ailleurs, les réceptions ont été si enthousiastes ; les fêtes données par le peuple français bien plutôt que par les autorités politiques et municipales, si splendides ; la franchise, l'abandon de toute réserve dont ont fait preuve les envoyés du Czar, pendant ces brillantes manifestations, si remarquables, qu'elles ont frappé toutes les populations non seulement dans le Vieux Monde mais dans le nouveau. Qu'il y ait entre les deux pays alliance réelle, nous ne dirons pas sur le papier—ce qui ne tire pas toujours à conséquence, comme on ne l'a vu que trop souvent—mais imprimée dans les esprits et dans les cœurs, et basée sur la communauté des intérêts autant que sur les sympathies mutuelles, cela ne fait plus question pour personne.

Du côté de la France, la situation est claire comme de l'eau de roche. Là tout se fait au grand jour ; aucun secret n'est possible, et depuis qu'il s'est constitué en République, le peuple français apporte dans ses manifestations nationales, dans l'expression de ses sentiments et de ses aspirations, tant de franchise et d'élan, qu'il ne laisse plus place au moindre doute et que le monde entier peut nettement distinguer le fond de sa pensée.

Il n'en est pas tout à fait de même pour la Russie, où tout pouvoir est concentré dans une même main, où aucun mouvement, aucune démonstration n'est possible que sous l'impulsion, ou tout au moins avec l'autorisation du czar. Or, malgré son mutisme et sa réserve ordinaires, Alexandre III a déployé une franchise, un laisser-aller qu'on ne lui connaissait pas. Tout le temps des fêtes, il a été constamment en rapport avec les officiers de sa flotte et avec les autorités françaises. Rien ne s'est fait sans son ordre pour les uns, sans son assentiment pour les autres. Il est indubitable que rien de ce qui vient de s'accomplir n'a été fait à son insu et en dehors de son approbation. Rien de plus naturel, puisque la manifestation était double, intéressait au même degré les deux nations, que le moindre écart de l'une pouvait compromettre les deux et les entraîner inopinément plus loin qu'elles ne voulaient aller. De ce côté encore, les plus sceptiques sont arrivés à la plus parfaite conviction qu'il existe entre les deux gouvernements et les deux peuples la plus complète entente.

Or que voulaient-ils précisément, tous les deux ? Faire une manifestation qui prouvât au monde entier et surtout à leurs ennemis coalisés que, sur terre comme sur mer, ils étaient unis et qu'ensemble ils pouvaient braver les forces de la triple alliance. Sur ce troisième point, la démonstration est faite. On sait aujourd'hui, à n'en pouvoir douter, que les flottes russe et française dépassent en force et en organisation celles de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie ; on sait que leurs deux armées de terre égalent celles de la triplice ; on sait que les troupes russes peuvent, échelonnées comme elles le sont le long des frontières et des lignes ferrées arriver en quelque sorte sur le terrain le même jour et à la même heure sur le champ de bataille que les troupes françaises, on sait enfin que par suite de cette égalité des forces, le résultat de la lutte est fort douteux, que, grâce à la puissance des sympathies qui unissent étroitement la République Française et l'Empire Moscovite, il régnerait en cas de guerre, entre leurs deux armées, une homogénéité de sentiments, une unité d'action qu'il n'est guères possible de trouver du côté de la Triplice divisée, comme elle l'est, par des antipathies de race ; que, par conséquent, cette dernière jouerait gros jeu, si elle avait la présomption d'attaquer.

Ce que la Russie et la France voulaient démontrer, c'est qu'elles pouvaient tenir tête à l'ennemi commun, et que le mieux qu'il eût à faire, c'était de se tenir coi et d'en finir avec ses bravades de chaque jour. Elles y ont réussi.

Nous ne savons précisément quel était le fond de la pensée de Guillaume II, quand il fit sa récente et maladroite démonstration d'Alsace Lorraine. Il doit s'en repentir aujourd'hui ; il n'a abouti qu'à provoquer la magnifique manifestation qui vient d'avoir lieu en France. Si son amour propre en est froissé, il n'a à s'en plaindre qu'à lui-même. "Tu l'as voulu, Georges Dandin," telle est la leçon moliéresque qu'il peut tirer du spectacle auquel il vient d'assister. S'il avait des velléités de levée de boucliers, il a fait fausse route ; il lui en faut rabattre de beaucoup. La preuve c'est que, après les manœuvres et les discours de Metz, tout était à la guerre, et qu'aujourd'hui, après les fêtes de Toulon et de Paris, tout est à la paix.

La France et la Russie sont fortes ; elles l'ont démontré ; elles veulent la paix ; et se viennent d'en donner la preuve pour la dixième fois, peut être. Elles ne se laisseront pas marcher sur le pied, cela est vrai ; mais elles n'attaqueront pas, cela est encore plus certain. Elles l'ont, en face du monde, affirmé de la façon la plus solennelle.

Nos certificats ne sont ni exagérés ni factices mais bien des faits vrais, attestant les cures merveilleuses de la Salsepareille d'Ayer.

Un archéologue distingué, M. le chanoine Ducis, vient de trouver, en faisant des fouilles, une ville romaine enfouie en Savoie dans la plaine des Fins, près du pont de Brogny. On a découvert un grand nombre de pièces romaines et de morceaux de statues.

Fin de la crise congressionnelle.

Enfin, la crise congressionnelle touche à son terme. Depuis plus de deux mois, toute action législative était suspendue, parce que certains Sénateurs qui se savaient en minorité, ne voulaient pas laisser leurs collègues procéder au vote. Se sentant battus d'avance au scrutin, ils le rendaient impossible. Il violaient ouvertement l'un des principes fondamentaux de toute démocratie : la loi des majorités. Au moyen d'expédients que l'on a très pittoresquement et justement qualifiés de (*filibustering*) flibusterie, ils en étaient arrivés à annihiler le pouvoir législatif, à réduire la majorité à la merci de la minorité. Au point de vue du bill spécial qui était en litige—le rappel de la loi Sherman, avaient-ils oui ou non raison de faire de l'opposition ? C'est ce que nous ne voulons pas discuter, pour le moment.

Comme l'a fort bien dit un sénateur de la Louisiane : La lutte actuelle peut et doit avoir des résultats bien autrement graves que la question du libre-frappage ; c'est une véritable attaque contre la Constitution ; c'est la négation du droit primordial des majorités ; c'est l'usurpation flagrante des minorités arrivant à dominer le Congrès par la violence ou la ruse, peu importe. Avec de pareils abus, tout régime représentatif devient impossible. Ce qu'il y a de plus regrettable en cette affaire, c'est que les principaux instruments de ces obstructions étaient des démocrates qui, séparés de leurs collègues sur une question d'intérêt sectionnel, leur faisaient une opposition, sincère peut-être, mais à coup sûr inconstitutionnelle et anti-démocratique.

Enfin, après deux mois de débats, stériles ou plutôt funestes, puisqu'ils n'avaient d'autre but que d'entraver l'action du législateur, les récalcitrants ont reconnu qu'ils faisaient fausse route. Ils abandonnent la partie, reviennent au giron de la démocratie et se soumettent à la loi des majorités. C'est tout ce que nous voulions, c'est tout ce que le pays demande. Il en était, d'ailleurs, grand temps pour l'honneur du parti démocrate dont les élus, chargés de rétablir l'ordre dans l'administration comme dans les finances, semblaient s'attacher à y semer le désordre. Nous admettons la liberté de toutes les opinions, fussent-elles diamétralement opposées aux nôtres, mais à une condition, c'est que nos adversaires se soumettent à la volonté et aux aspirations du plus grand nombre, comme nous le faisons nous-mêmes. En dehors de cela, il ne peut y avoir que discorde et violence dans toute démocratie.

LOUISIANE.

Le Sugar Bowl and Farm Journal, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 24 octobre :

Le récent abaissement de température a exercé une grande et bienfaisante influence sur la maturation de la canne. Il a arrêté la végétation et doit produire comme conséquence, le développement de la matière saccharine.

La canne est, en général, plus douce qu'on ne le supposait. Les premiers résultats de la roulaison en ont, sur de nombreuses habitations, donné la preuve.

Les habitants en sont enchantés. Quant au riz, sur lequel on avait fait tant de tristes prédictions, la récolte en est encore plus pauvre qu'on ne l'avait dit ; le déficit sera en plein de 50 pour cent. Il est vrai que le prix a haussé sur le marché. Ce sera une compensation aux pertes éprouvées. Il y a beaucoup de maïs dans les greniers et les fourrages sont très abondants et d'excellente qualité. Avec cette ressource, le fermier devient indépendant.

—M. A. L. Monnot aura cette année un énorme tonnage de cannes pour son usine centrale de Vaufrey. Sa récolte seule est de 225 acres de plant et de 170 de souches, y compris les récoltes de sept tenanciers blancs.

Parmi ceux qui doivent envoyer leur cannes à l'usine Vaufrey, nous citerons M. Thos. H. Pole, qui a 12 acres de plant et 20 de souches ; M. J. Adolphe Delahoussaye, 30 acres ; M. H. Delahoussaye, 60 ; Alin June, 21 ; Alf. Delahoussaye, 12.

Leo Robicheaux, 25 de plant et 25 de souches et d'Agassean Delahoussaye, 20.

Beaucoup d'autres encore envoient leurs cannes à M. Monnot qui paie $4 25 la tonne. Sa raffinerie est située à Jeanerette, sur le Têche ; elle reçoit les sirops de ses deux sucreries, par des tuyaux, il fera ainsi des millions de livres de sucre. Sa raffinerie est de premier ordre.

—Quatre-vingt-six barils de sucre blanc sont arrivés, vendredi dernier ; 30 barils viennent de chez M. Lebermuth, habitation Saulsbury, paroisse St-Jacques, consignés à MM. Lehman Stern et Cie., et vendus par M. J. Thibaut, à 5 cents 1/16 ; plus 25 barils venant de l'habitation Union, à Mme Marie Jacob hagen, consignés à M. J. Thibaut et vendus le même prix ; enfin, 25 autres barils, provenant de la même habitation, même consignataire, même prix de vente.

—Décidément la récolte de sucre sera énorme en Louisiane. On l'estime à 700,000,000 de livres qui, avec les mélasses rapporteront $30,000,000. On voit de quoi la Louisiane est capable. Sous ce rapport, notre Etat peut avant longtemps, si le Congrès maintient le régime de la prime tout le temps qui a été stipulé par la loi, subvenir aux besoins de la consommation de tout le pays.

Ces progrès viennent des améliorations apportées dans les machines, et qui ont coûté des millions de dollars. Il y a quelques années à peine, on en était encore à la fabrication des sucres par les "Open Kettles." Aujourd'hui, ce vieux procédé est presque complètement abandonné, il n'y a plus que 19 pour cent de sucre fait par les "open kettles."

Aujourd'hui les habitations font une moyenne de 2718 livres de sucre, l'acre ; tandis qu'auparavant, elles n'en produisaient que 1,111 livres.

—Vendredi, le Prof. S. A. Knapp est arrivé à Pont Breaux, et il a tout de suite expliqué ses projets et ce qu'il voulait réaliser.

L'embranchement qu'il veut achever a déjà atteint Arnaudville. La ligne a déjà été tracée entre l'habitation Huron et Darmes Guidry et les arpenteurs ont commencé le tracé qui doit aboutir à Pont Breaux.

Le chemin doit être achevé vers la fin de cette année. Les habitants sont convenus de lui donner l'emplacement pour une gare et tout le terrain nécessaire. La gare va être immédiatement construite. Il faut de plus, une centaine d'acres pour y établir une usine, des ateliers, etc.

Quant à l'usine centrale, elle ne sera prête qu'en 1895, si les circonstances permettent de l'élever.

Toutes les cannes récoltées cette année seront expédiées à l'habitation Huron, ou tout autre part, par la voie du chemin de fer en question.

Plusieurs comités de citoyens de Pont-Breaux ont accordé au professeur Knapp toutes les concessions qu'il désirait.

—Tolliver Hazes et fils, qui résident au nord-est de notre localité, près de Lacasine, vont tirer parti de la fertilité des terres ; ils font d'excellent sucre. D'un acre, il a tiré 10 barils de sirop, qu'il a vendus $15 le baril, ce qui fait un total de $150. Les frais de toute sorte ne lui ont coûté que $50, c'est donc un gain net de $100.

Raoul à Gontran :

—Tu te maries dans quinze jours, mon pauvre ami ?

—Non, dans un mois.... j'ai obtenu un sursis.

Mme Calino est un peu anémique, son médecin lui a prescrit le régime lacté : tous les matins, un grand bol de lait de la même vache.

En apprenant cette ordonnance, M. Calino, qui a grand souci de sa santé, dit à sa cuisinière :

—Vous me servirez, tous les jours, un bifteck du même bœuf.

Le Champion des Sacteurs

Il y a dans Paris, depuis trois jours, un homme extraordinaire, un Anglais, qui se livre à des exercices vraiment rares.

Au Cirque d'Hiver, où tous les soirs il s'exhibe entre un vélocipédiste et un dresseur d'animaux, Joe Darby, de l'air le plus tranquille du monde, avec un naturel parfait, sans effort apparent, sans élan, fait des bonds de six mètres, saute d'une brique posée debout, en passant par-dessus une chaise, sur une autre brique ou, par dessus une file de six chaises, sur le sol. En deux bonds, par-dessus deux chaises, il franchit une distance de douze mètres ; en trois bonds, par dessus trois chaises, quinze mètres. Il termine par une double série de trois bonds, franchissant au dernier, d'abord une table, et, sur la table, un homme assis sur une chaise, puis une barrière d'un mètre soixante quinze.

Quand on réfléchit que dans un steeple le cheval le mieux dressé, le mieux conduit, ne franchit jamais de tels obstacles, qu'un cheval en liberté, dans une course folle, a peine à les franchir, on est ahuri de cette souplesse, et l'on ne s'étonne plus que les Anglais, dans leur orgueil d'avoir un sauteur de ce calibre, ouvrent des souscriptions pour lui décerner des ceintures d'honneur, qu'ils le célèbrent, dans les organes du sport, en termes dithyrambiques, et qu'ils engagent des paris fabuleux sur l'élasticité de ses jarrets.

J'ai voulu voir de près, après l'avoir vu travailler sur la piste, cet homme phénomène, et je l'ai trouvé le plus simple des hommes. Dans ce "champion du monde," comme ses compatriotes l'intitulent, aucune pose. Les honneurs ne l'ont point gonflé, la prospérité ne l'a point corrompu. Il m'a fait, avec une jovialité un peu fruste, mais communicative les honneurs de sa loge. En même temps qu'il se déshabillait, ruisselant de sueur, et que son entraîneur, armé d'une serviette éponge, le frottait et le bouchonnait du haut en bas sous sa chemise, il m'a conté, à mots entre coupés, son histoire : comme quoi il y a trente-deux ans qu'il est né dans une petite ville de province, d'un père ouvrier cloutier ; comme quoi il a débuté dans la vie par fabriquer des clous, lui aussi ; comme quoi, le métier se gâtant par l'introduction de la machine, il a quitté son pays, à vingt ans, pour tâter d'un autre métier ; comme quoi il fut puddleur ici, mineur là ; comme quoi, parmi les ouvriers anglais, le saut étant un sport honoré et donnant lieu assez fréquemment à des matches, il s'y est, depuis sa première enfance, exercé, y a conquis, au cours de ses voyages, une rapide renommée, a tombé tour à tour, partout où il a travaillé, les champions régionaux, puis le champion anglais Dan Deardon, puis le champion américain Hamilton, connu sous le nom de Mustang Jack dans la troupe de Buffalo Bill.

Au cours de ces dix ans, pendant lesquels il a vécu du travail de ses mains et sauté uniquement pour la gloire, Darby n'a essuyé qu'une défaite, et s'il l'a essuyée, c'est grâce à une supercherie d'Hamilton. Profitant de ce qu'il était inconnu de Darby, Hamilton, en lui portant un premier défi, s'était grimé en vieillard, et Darby, se jugeant supérieur à un adversaire d'au moins cinquante ans, avait engagé la lutte en dix sauts contre neuf seulement. Il perdit, mais ne tarda pas à prendre sa revanche, et, depuis, personne n'a pu lui enlever le titre de "Champion jumper of the world."

Mis en goût par ces confidences, je serre l'interrogatoire de plus près. Un homme aussi rare doit avoir des muscles non moins rares, et je pousse l'indiscrétion jusqu'à demander à Darby de me permettre un examen aussi complet que possible de ses formes et du réseau musculaire de ses jambes. Darby sourit. La demande, toute flatteuse d'ailleurs, lui paraît naturelle, et complaisamment il se prête, en observant toutes les lois de la pudeur, à une investigation détaillée.

A ma grande surprise, je constate que le mollet n'a rien d'anormal et que, à l'inverse des grands sauteurs, les muscles du séant n'ont qu'un volume relatif Ceux de la cuisse, par contre, sont énormes ; leur insertion, au-dessus de la rotule, est marquée par d'invraisemblables bourrelets : ils s'arrondissent dans leur partie supérieure et se bombent en volumineux renflements qui accusent des trésors d'énergie. La seule vue de ce formidable engin de propulsion explique les résultats qu'il obtient.

L'examen terminé Darby reprend l'historique de sa vie. C'est en 1888, en octobre, qu'il se montra pour la première fois en public contre argent. Il avait paru au Canterbury music Hall de Londres dans une représentation donnée au bénéfice du célèbre boxeur Jim Carney. La sensation produite fut telle que tous les *impresarii* se l'arrachèrent. Il fit, pendant trois ans, les délices de Londres et de quelques autres grandes villes. De Paris, où il ne doit passer que vingt jours, il s'embarque à la fin de ce mois pour l'Amérique du Nord. Là, l'impresario de la Patti, Marcus Mayer, qui se l'est attaché pour trente semaines, à raison de 7,000 francs par semaine, en lui payant tous les frais de transport et de séjour, l'exhibera de ville en ville, avec une troupe d'élite dont il sera le morceau de résistance, et le mènera jusqu'au Canada.

Entre temps, l'impresario lui accordera une semaine pour se mesurer, dans un match dont l'enjeu est tout bonnement de 100 000 francs, avec le nouveau champion américain, W. E. Johnson.

Tout en parlant, mon interlocuteur, d'un geste machinal, prend sur une chaise voisine une paire de souliers. Les cordons dénoués pendillent : il rentre à l'intérieur les cordons. Machinalement aussi, je considère les chaussures et je les trouve bizarres. Sur une semelle en bois une empeigne de cuir est clouée, grossièrement clouée. Sur le pourtour de la semelle, au petit bout ainsi qu'au talon, deux morceaux de fer semi-circulaires, en saillie d'un demi centimètre, et légèrement tranchants, sont fixés. L'arrangement me paraît singulier ; il n'a rien de commun avec les fers spéciaux que les gens économes font clouer aux talons de leurs bottes, et je questionne. "Mais c'est avec ces souliers là que je saute, répond Joe. Expérience faite, c'est la seule chaussure où je sois bien. Les fers en saillie que vous voyez ont pour but, quand je fais mes trois sauts, de m'empêcher de glisser sur la planche, glissade qui contrarierait le mouvement initial."

J'interroge encore. Quel régime ?—Pour l'alimentation, le régime de tout le monde, mais un régime nécessairement substantiel et dont le bœuf rôti forme la base. Les boissons ?—Bière, porto et sherry ; jamais de liqueurs fortes. Les distractions ?—Le cheval ; jamais le vélocipède, qui énerve.

—Vous n'avez plus rien à me demander ? termine Joe. Je vais vous montrer la ceinture d'honneur qui m'a été offerte, en 1889, à Dudley.

Ouvrant alors un écrin qui n'a pas moins de 1 mètre 50 de longueur, Darby en tire, tout ému, l'objet le plus cocasse qui, de longtemps, ait usurpé le nom d'œuvre d'art. Sur une ceinture de gymnastique en velours bleu, une épaisse torsade en argent, et, de place en place, au long de la torsade, des plaques d'argent massif incrustées d'onyx et de rubis, ornées de portraits en miniature de Darby, relevées de cartouches d'or massif où ses initiales sont gravées.

C'est hideux. Mais je me garderais d'attrister le brave champion en lui communiquant ce que j'en pense, et je le quitte sur le plus vigoureux des "shakehands".—*Thiébault Sisson.*

Conseils Pratiques.

Les plumes métalliques se détériorent moins par l'usure que par l'oxydation, les gens méthodiques qui essuient leur plume après chaque écriture peuvent la conserver plusieurs jours, tandis que la plupart des autres personnes doivent renouveler fréquemment les plumes abandonnées toutes chargées d'encre.

Pour conserver ses plumes, il suffit de placer sur son bureau un vase cylindrique (un verre à boire, par exemple) au fond duquel on a jeté un morceau de carbonate de potasse et, par-dessus, une petite éponge mouillée. On repose le porte-plume dans ce verre, quand on a terminé son écriture, et le lendemain, grâce à la dissolution alcaline qui a empêché l'oxydation, on retrouve la plume propre et nette.

Après un nouvel essuyage, elle est redevenue neuve et toute prête à un nouvel usage.

SOUVENIRS HISTORIQUES.

EXÉCUTION DE MURAT.

Il était né le 25 mars 1771, à la Bastide (8 lieues N.-E. de Cahors) ; de sa bravoure il serait superflu de rien dire, elle est légendaire ; sur le champ de bataille il n'hésitait jamais, superbement empanaché on le voyait, tantôt sabre haut entraîner sa cavalerie avec une fougue à laquelle rien ne résistait, tantôt, comme à Iéna, faire mettre bas les armes à 8.000 Saxons en osant se placer devant eux, seul et la canne à la main. Mais ce guerrier héroïque péchait par le caractère ; successivement devenu beau-frère du Premier Consul, Maréchal d'Empire, Grand-Duc de Berg, roi de Naples, il était le dernier qui dût abandonner l'Empereur dans la mauvaise fortune, et cependant, quatre jours après le désastre de Leipsig (voir 19 octobre) il le quitta sous prétexte d'aller défendre l'Italie avec le Prince Eugène, en réalité pour aller y négocier la conservation de sa couronne avec les alliés ; il y réussit, et pendant que ses anciens compagnons d'armes épuisaient leurs forces dans les combats incessants de la campagne de France, lui employait les siennes, de concert avec les Autrichiens, à s'emparer de l'Italie. Le prix de sa défection lui fut payé par son maintien sur le trône de Naples ; il se sentait néanmoins peu rassuré sur l'avenir en présence de la restauration générale des princes détrônés par Napoléon, et à peine eut-il appris le retour de l'île d'Elbe qu'il prit les armes, se flattant de soulever l'Italie et d'amener les alliés à lui garantir irrévocablement son royaume, soit par force, soit par négociations, et Napoléon n'était pas encore à Paris qu'il recevait de Murat l'assurance qu'il allait attaquer les Autrichiens ; en vain il lui fit dire d'attendre son signal, Murat n'avait pas attendu, et le 31 mars il déclarait la guerre aux Autrichiens dans une proclamation où il évitait toutefois de prononcer le nom de Napoléon. Le 2 mai il fut complètement battu à Tolentino (Etats Romains), rentra à Naples avec 4 lanciers, et débarque le 25 à Cannes, offrant ses services à Napoléon qui refusa de le laisser venir à Paris, et qui se repentit amèrement plus tard de n'avoir pas eu à Waterloo cet incomparable entraîneur de cavalerie.

Errant dans le Var après la chute de l'Empire, puis en Corse, il se crut en état de reconquérir à lui seul son royaume, refusa l'autorisation qu'il avait sollicitée d'aller vivre dans les Etats autrichiens et se mit en mer le 28 septembre avec 6 barques sous la direction d'un capitaine Barbara qui vraisemblablement le trahissait. Battu par la tempête, il n'avait plus que deux barques quand il arriva le 6 octobre devant le port de Pizzo dans le golfe de Ste-Euphémia (sur le coup-de-pied de la botte Italienne) ; débarqué avec 30 hommes et froidement accueilli, il marcha au Sud sur Manteleone, mais à peine était-il en route qu'il fut assailli par la gendarmerie, revint sur Pizzo pour se rembarquer, trouva ses barques disparues et fut pris.

Le 13 il fut condamné par une commission militaire dont la plupart des membres avaient reçu de lui-même leurs grades et décorations, entendit son arrêt sans se plaindre, et le jour même qu'il fut conduit devant le peloton d'exécution, après avoir écrit une lettre d'adieux à sa femme, il fit le salut militaire, refusa de s'asseoir, de se laisser bander les yeux, disant qu'il avait trop souvent bravé la mort pour la craindre, appuya sur son cœur le portrait de sa femme et attendit le feu ; quelques instants après il reposait dans le cimetière de Pizco.

Chez le serrurier :

—La clef que je vous avais commandée ne va pas ; arrangez-la. Venez, voici les trois francs cinquante, prix convenu.

—Pardon, madame ; mais s'il faut que la clef aille, c'est quatre francs.

GONZALES & LAUDUMIEY.

Entrepreneurs de pompes funèbres et embaumeurs.

170 CHEMIN DU BAYOU, 170
Près Remparts.

VOITURES ET TALLY-HOS A LOUER.

Ordres pour enterrements reçus par téléphone jour et nuit.

TÉLÉPHONE NO 479.

21 fév 93—1 an

LEBON.—Décédée hier, à 4 heures 30 du matin à l'âge de 63 ans, Mme Veuve MARGUERITE LEBON, native de France et résidant en cette ville depuis 45 ans. Les amis et connaissances de la famille Lebon sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu, ce matin, jeudi, à 11 heures précises. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 68, rue Bourbon.

VILLERE.—Décédée hier, à 5 heures et demie de l'après midi, à l'âge de 32 ans, Mlle ALICE F. VILLERE. Les amis et connaissances des familles Villeré, La Branche et Fortier, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 26 octobre, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de son beau frère, Wm E. David 19 1/2 rue Foucher, près Tchoupitoulas.

CHAPON.—Décédée, le 25 octobre 1893, à 11 heures A. M., Mme CHAPON, âgée de 63 ans, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 3 heures, de sa dernière résidence, No 296 rue Hôpital.

Guibet's Battery Benevolent Association—Les officiers et membres de cette Association sont invités à assister aux funérailles de notre regretté collègue HENRY DELRIEU, qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, rue Derbigny, entre Dumaine et Ste-Anne.

JOHN ST-PAUL, Secrétaire aux archives. BUS. ROUEN, Président.
26 oct—1f

MESSE FUNEBRE.

Une messe funèbre sera dite, jeudi le 26 octobre, à 7:15 heures du matin, à l'église St-Augustin, pour le repos de l'âme de ISIDORE CATHALONGNE. Les amis des familles Cathalongne, Caillou, Artigues, Biscouteau et Vitter sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de ses enfants.
22oct—22 24 25 26.

Le Dr A. W. de ROALDES

Reprendra l'exercice de sa profession en novembre.

Bureau : **No 136 rue Gravier.**
25 oct—1 sem

Avis.

Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1893.

Ayant vendu mon établissement de marchand-tailleur, No 34 rue Bourbon, à M. Ulrich Zingerli, je profite de l'occasion pour remercier mes clients de leur patronage et de la confiance qu'ils m'ont toujours témoignée.

Ils connaissent M. Zingerli, qui a été mon assistant fidèle pendant 18 ans, et je les prie de lui accorder le même appui dont j'ai été l'objet de leur part.

22 oct—3f JOS. BRANDNER.

Café-Restaurant de l'Opéra,

Coin Bourbon et Toulouse, en face de l'Opéra Français.

Liqueurs de premier choix—Déjeuners et diners à 25 et 50 cents.

Tous les dimanches, Bouillabaise ; les mercredis, Tripes à la Mode de Caen ; les vendredis, Ayoli.

14 oct—3m

EUROPE.

En vente, billets d'aller et de retour, pour tous points, sur n'importe quelle ligne de vapeurs, ainsi que traites et mandats.

FRANK J. ORFILA & CIE., AGENTS, 19 rue du Camp.

Succursale, coin Bourbon et Toulouse.

L. P. BOUBY, Gérant.

27 sept—1 an.

Société de la Croix Rouge de la Louisiane.—Au Public—La Société de la Croix Rouge de la Louisiane, de laquelle Mlle Clara Barton est l'exécutive nationale, fait par la présente un appel au public en général pour des souscriptions et des contributions, afin de venir en aide aux victimes du récent ouragan dans le sud-ouest de la Louisiane, qui sont en ce moment sans nourriture et sans abri. La société demande que toutes souscriptions et contributions soient faites à John M. Coss, trésorier, au No 2 de la rue Tchoupitoulas.

J. B. VINET, Président.
E. K. SKINNER Secrétaire. 5 oct—

S. P. SMITH, de Towanda, Pa., dont la constitution était complètement épuisée, est guéri par la Salsepareille d'**Ayer.** Il écrit :—

"Pendant huit ans, j'ai été, presque tout le temps, affligé de **constipation, de douleurs de reins,** et d'**indigestion,** de sorte que ma constitution semblait être complètement ruinée. On me conseilla d'essayer la Salsepareille d'Ayer, et j'en pris presque sept bouteilles, avec de **tels résultats,** que j'ai l'estomac, les intestins et les reins en parfaite condition, et tous fonctionnent aussi **régulièrement qu'un mouvement de montre.** A l'époque où je commençai à prendre la Salsepareille d'**Ayer,** je ne pesais que 120 livres, aujourd'hui j'en pèse 159 et je n'ai jamais été en si bonne santé. Si vous m'aviez vu avant et après l'emploi, vous me prendriez pour **une annonce ambulante.** Je crois que cette préparation de salsepareille est ce qu'il y a de mieux sur le marché aujourd'hui."

SALSEPAREILLE d'AYER

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

En guérit d'autres, vous guérira.

Nous Sommes Prêts à Vendre des **PLEYEL** Et autres **PIANOS** De Première Classe Aux plus **BAS PRIX DU MARCHE** Et aux **CONDITIONS LES PLUS FACILES.**

Le **L. Grunewald Co.**

No 127 RUE DU CANAL.
24janv—1an

THE LEON QUEYROUZE

Commission Co. Limited,

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS.

W. G. COYLE & CO.,

CHARBON, COKE.

Pittsburg, Anthracite, Alabama Cannel et Coke de Gaz et Combustible.

Charbon en cha'ands pour planteurs sucriers

BUREAUX :

47 - - Rue Carondelet - - 47
1er sept—6m—dim mar jeud

NOUVEL ETABLISSEMENT

—DE—

Récréation d'Eté et d'Hiver

A la Renaissance des Chênes Verts.

CITY PARK,

En face de l'entrée principale.

RESTAURANT ET BAR.

Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles.
On entreprend des banquets etc.

F. ALCIATORE, Propriétaire.
19sept—1an mar jeu dim

TRISCONI SALOON,

No 4 rue Carondelet,

Grande ouverture, mardi 24 octobre.

Magnifique lunch chaud, avec vins et liqueurs de choix. 15 cents ; sans lunch, prix 10 cents.
22 oct—

FLEURS

—POUR—

LA TOUSSAINT.

C. W. EICHLING & FRÈRE.

Nouveau genre de compositions florales reconnu comme portant le véritable cachet artistique et offrant le caractère le plus attrayant.

Sous le rapport de la variété de style et de la modicité des prix ces combinaisons harmonieuses ne sauraient être surpassées.

Venez voir notre stock de

Groupements de fleurs, d'ornements en métal et en porcelaine.

No 279 RUE DECATUR,
Près du Marché Français.

No 130 RUE DU CANAL.
19 oct—au 1er nov.

Pour la Toussaint.

V. ANSEMAN, FLEURISTE,

181 RUE DU CANAL,

CHEZ LAFARGUE FRERES et Cie,

Nota.—Je préviens les personnes qui ont l'habitude d'acheter de mes fleurs au Marché Français, que je ne vendrai aucune fleur au dit marché cette année.

V. ANSEMAN.

Jardin, coin St-Pierre et Morat.
22 oct—22 oct au 1er nov

STEPHEN J. DERBÈS

ENCANTEUR,

Bureau 36 rue Royale,

Offre ses services pour la vente de meubles et immeubles, fonds de magasin, etc.

Fait une spécialité de ventes de vacheries.

Meilleures recommandations fournies sur demande. 3 sept—dim, mar, jeu

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal. 2me district

1er nov 92—1 an—mer.jeu.dim

ADRIEN ARNAUD,

Ancien contremaître chez Boissier, de Paris et Mallard, de New York

Confiserie Parisienne de Premier Ordre.

Fabrique, rue des Ursulines, 50.

Spécialité de Bonbons fins et de chocolats, genre Marquis.

Spécialite de Pièces Artistiques en Sucre, Nougat et Glace.

Tous articles fraichement faits tous les jours.

6 oct—jeud dim—1 an

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.

BANQUE D'EPARGNES TEUTONIA,

(TEUTONIA SAVINGS BANK.)

127.......RUE DE LA COMMUNE.......127

Reçoit des dépôts **D'UN DOLLAR** et au dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.

Intérêt, au taux de **TROIS POUR CENT** par an, payable tous les six mois **APRÈS TROIS MOIS.**

W. W. WEISS, Caissier.
16 sept—1an M. ERNEST CASSARD, Payeur

Anneaux de Mariage et présents de Noces. Grand choix de ces articles à des prix très raisonnables, chez

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers

No 17 RUE BOURBON. PRES CANAL.

1er sept

Compagnie d'assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé.......$500,000 00
Actif, 1er janvier 1893.......1,019,605 33

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER.
18 juin93—1 an

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.

—SUCCESSEURS DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Actif, valeur réelle.......$5,820,322

Pertes réglées à la Nouvelle Orléans ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES, Agent-Résident.
39 RUE CARONDELET
29mai—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

LA MAISON DE MUSIQUE

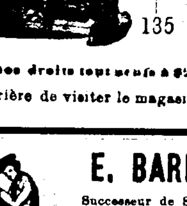

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit

PHILIP WERLEIN,

135 - - RUE DU CANAL, - - 135

Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.

Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs. 2 avr—1 an, dim. mar. ven

E. BARBIER,

Successeur de S. Fournier

Horloger et Bijoutier,

60 RUE ROYALE, 60

Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.

MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.

Réparations de tous objets concernant sa profession.

Garantie complète. Prix modérés.

Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez !
1er déc—1an

Magasin du Bon Marché

61......RUE ROYALE......61

F. ADRIEN BRUNET

Joaillier, Bijoutier, Horloger,

MARCHAND DE

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.

Achat et échange de vieil or et argent.
Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.
14 déc 92—1an

SÉCURITÉ ABSOLUE !

Protégez votre Argent contre les Voleurs et l'Incendie, et faites-lui porter Intérêt.

PROVIDENT

Savings, Trust and Safe Deposit Bank,

No 37 RUE DU CAMP.

CAPITAL........$300,000

Intérêt. Trois pour Cent,
14 sept—1m

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhœ, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies. Prix : $1 par bouteille

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal près le Dépôt du Fort Espagnol
18 déc 92—1 an

DENTISTES.

Dr CHARLES LANAUX,

DENTISTE,

A transféré ses bureaux dans le Medica Building, Nos 17 et 19 rue Baronne, près de l'Eglise des Jésuites. "Prendre l'élévateur."
18mai—1an—DMaJ

C E. KELLS & M. VIET

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de toutes genres dans le ressort de leur art.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et [illegible] de pianos une spécialité. 20mars

A. CAPITON,

MARCHAND TAILLEUR,

anciennement au No 2 rue Carondelet, informe sa clientèle et le public en général qu'il a récemment ouvert son nouveau magasin au No 69 rue Carondelet, près Perdido, et qu'il vient d'y recevoir ses marchandises d'automne et d'hiver. Il les invite cordialement à venir les examiner. Ces marchandises sont importées, meilleure main d'œuvre, coupe garantie, prix raisonnables 10 sept—3m—DMaJ

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.

Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.

Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal.

Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**

EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an

SOARDS'

1893—NEW ORLEANS—1893

City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus **grande valeur** pour les **négociants.** Procurez-vous-le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix.......$1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs).......50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.
17 fév—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers
25 oct—com et dim

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Inauguration de la saison 1893-94
Jeudi soir, 26 octobre, à 8 heures—1ère soirée de souscription

LES HUGUENOTS,

Raoul, Soubeyran ; Marcel, Gardoni ; Nevers, Montfort ; St Bris, Darmand ; Tavannes, Martel ; Valentine, Mme Tylda (de l'Opera), Marguerite de Valois, Mme Welldon, Urbain, Lecion. Grande ballets aux 2me et 3me actes. L'orchestre de 45 musiciens sous la direction de M. Ed. Brunel.

Samedi soir, 28 octobre, à 8 heures—2me soirée de souscription

FAUST.

Faust, Merly ; Méphistophélès, Darmand ; Valentin, Montford ; Wagner, Michon ; Marguerite, Mme Cognault ; Siebel, Mlle Lecion ; Martha, Mme Cools-Merkels.

Au 4me acte, le grand ballet. **La Nuit de Valpurgis.**

Les sièges réservés sont en vente tous les jours de 9 h. à 4 h. au magasin de musique Philip Werlein, 135 rue du Canal.
22 oct—5f

GRAND OPERA HOUSE.

Ce soir à 8 heures.

Matinées Mercredi et Samedi à 1 heure P. M.

LEWIS MORRISON,

Dans une grande pièce scénique de

FAUST.

Secondé par une troupe supérieure, incluant **Florence Roberts et Edward Elsner.**

Dimanche, 29 octobre—**SIBERIE.**
23 oct—5t

THEATRE ST-CHARLES.

Tous les soirs à 8 heures—Matinées mardi, jeudi et samedi à midi

SPIDER AND FLY.

PAR M. B. LEAVITT.

Prochaine attraction—LE DAZZLER.
22 oct 6 t

Nouvelle Académie de Musique.

Une semaine commençant le Dimanche 22 Oct Matinées Mercredi et Samedi. La charmante comédienne Fatti Rosa secondée par John D. Gilbert, Jos Cawthorn et un contingent capable de Merrymakers. Dimanche à Mercredi inclusivement—la comédie joviale de Chas T. Vincent : Mlle Dixie. Jeudi à Samedi inclusivement—la comédie mêlée de chants de Chas T. Vincent, Dolly Varden. Nouvelle attraction—Maida Craigen & Frederic Paulding.
22 oct—

LA BOTTE ROUGE !

— A l'enseigne de la —

"BOTTE ROUGE,"

angle des rues Ursulines & Dauphine

BOTTES, SOULIERS,

ET BOTTINES, A BON MARCHÉ

GEORGE WAGNER.

1er sept—3m Ven Dim Mer

JOURNAUX FRANÇAIS

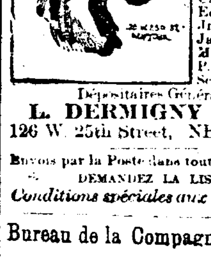

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, L'Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Illrée, etc.

Dépositaires Généraux :

L. DERMIGNY & Cie.

126 W. 25th Street, NEW YORK

Envois par la Poste dans toute l'Amérique. DEMANDEZ LA LISTE.

Conditions spéciales aux Marchands

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

No 704 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant, couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FÉVRIER 1893 :

Primes reçues pendant les dits neuf mois :

Sur risques d'incendie	$114,646 87	
Sur risques maritimes	2,622 08	
Sur risques de rivières	4,001 20	
Primes, non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,885 00	
Total		$158,155 15
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892		38,220 00
		$119,935 15
Pertes payées :		
Sur risques de feu	$48,295 63	
Sur risques maritimes	881 62	
Sur risques de rivières	2 80	
		$48,680 05
Primes rendues	$13,842 75	
Réassurances	3,353 86	
Dépenses totales	12,553 29	
Taxes	8,827 89	
Frais d'avocat et de cour	431 40	
Compte de courtage	5,286 13	
	$44,295 32	
		$92 975 37
		$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non adjustées		$10,337 00
		$16,622 78
Ajouter : Compte d'intérêt et loyer		$15,360 14
Bénéfice		$31,982 92
La Compagnie possède l'actif suivant :		
Billets recevables		3,477 60
Billets garantis par hypothèques et collatéraux		26,605 88
Primes en cours de collection		20,968 85
Propriétés foncières		163,660 55
Argent comptant		18,952 64
Actions de banques (valeur du marché)		6,930 00
Actions d'assurances (valeur du marché)		10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)		10,833 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français L'ted (valeur du marché)		1,200 00
Bons à primes (valeur du marché)		28,632 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)		6,225 00
Louisiana 4s new consols (valeur du marché)		18,900 00
Avance sur l'habitation Olivier		6,392 52
Meubles de Bureau, etc		2,400 00
Jugements		600 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis		7,699 44
Total		$334,077 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.

JAS. FAHEY, Notaire

PAR'OIDIUM

(Pas poison !)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le *Par'oidium Extract,* est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les coquerelles et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.
11avril—9m

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12 ; six months, $6 ; three months, $3 ; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3 ; six months, $1.50 ; three months, 75 cents.

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans) ; elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir :

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANTS INSURANCE COMPANY," son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date ; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice ; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans," et dans le but d'émettre ses actions (stock), aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation ; de modifier et d'amender son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit :

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange à actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitutés de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Leur Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour une élection. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital ; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède, une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées ; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, ou des commissaires, le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir : Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger ; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé).

B. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré, ce jour en mon bureau dans le livre 435, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossée, maintenant enregistrée dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public
15 janv—1 an